

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : VILLEFRANCHE DE CONFLENT (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21660223500014

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE PRADES

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : VILLEFRANCHE DE CONFLENT (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	25
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	27
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	35
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	37
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	40
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	43

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	45
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	49
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	50
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	51
B3.1 - Etat des provisions constituées	52
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B8.1 - Subventions versées	54
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	55
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	57
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	58
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	59
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	60
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux	62
D5.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	63
A - Arrêté et signatures	

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

		I A
Informations statistiques		
Population totale	Valeurs	
		216
Informations fiscales (N-2)		
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Collectivité	
		325284.00

		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	4094.87
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	2714.47
3	Dépenses d'équipement brut / population	5354.46
4	Encours de dette / population (2) (3)	10.09
5	DGF / population	29.34
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I - INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

	A
	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5 %.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCEDENT – RESULTATS (1)

		I
		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)
TOTAL DU BUDGET	861 310,78	877 396,23	491 358,94 A1
Investissement	237 919,73	191 959,46 (3)	12 623,99 A2
Fonctionnement	623 391,05	685 436,77 (4)	478 734,95 A3

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses	Recettes	Solde (B)	Solde (B)
TOTAL des RAR	153 779,22 III + IV	44 502,00 B1	-109 277,22
Investissement	153 779,22 III	44 502,00 B2	-109 277,22
Fonctionnement	0,00 IV	0,00 B3	0,00

RESULTAT CUMULÉ = (A) + (B) (5)			
TOTAL	A1 + B1		398 167,17
Investissement	A2 + B2		-142 613,50
Fonctionnement	A3 + B3		540 780,67

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 153 779,22
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	887,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
162	Opération d'équipement n° 162	45 321,24
169	Opération d'équipement n° 169	30 895,98
170	Opération d'équipement n° 170	34 020,00
172	Opération d'équipement n° 172	34 748,06
999	Opération d'équipement n° 999	7 906,94
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES		C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 44 502,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	44 502,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du conseil administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES		RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		1 057 555,50		1 200 169,00
		+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		153 779,22		44 502,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)		(si solde négatif)		0,00
		=	33 336,28		
	Total de la section d'investissement (2)		1 244 671,00		1 244 671,00
		DEPENSES		RECETTES	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget		1 024 492,00		626 324,83
		+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		0,00		0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)		(si déficit)		(si excédent)
		=	0,00		0,00
	Total de la section de fonctionnement (3)				398 167,17
		=	1 024 492,00		1 024 492,00
	TOTAL DU BUDGET (4)				2 269 163,00
					2 269 163,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					II
					C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	11 500,00	0,00	35 380,00	35 380,00	35 380,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	3 666,14	3 666,14	0,00	0,00	3 666,14
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	318 862,83	38 988,86	281 401,00	281 401,00	320 389,86
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	830 325,45	110 237,22	686 889,50	686 889,50	797 126,72
Total des dépenses d'équipement		1 164 354,42	152 892,22	1 003 670,50	1 003 670,50	1 156 562,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 335,00	887,00	11 180,00	11 180,00	12 067,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		12 335,00	887,00	11 180,00	11 180,00	12 067,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 176 689,42	153 779,22	1 014 850,50	1 014 850,50	1 168 629,72

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	529,00		2 705,00	2 705,00	2 705,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		40 529,00		42 705,00	42 705,00	42 705,00

TOTAL	1 217 218,42	153 779,22	1 057 555,50	1 057 555,50	1 211 334,72
			+		
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE		33 336,28
			=		
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 244 671,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					II
					C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	116 066,00	44 502,00	481 295,00	481 295,00	525 797,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	800 000,00	0,00	460 600,50	460 600,50	460 600,50
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		916 066,00	44 502,00	941 895,50	941 895,50	986 397,50
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	11 289,00	0,00	12 955,00	12 955,00	12 955,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	76 960,79	0,00	142 613,50	142 613,50	142 613,50
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		88 249,79	0,00	155 568,50	155 568,50	155 568,50
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 004 315,79	44 502,00	1 097 464,00	1 097 464,00	1 141 966,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	250 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	529,00		2 705,00	2 705,00	2 705,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		250 529,00		102 705,00	102 705,00	102 705,00

TOTAL	1 254 844,79	44 502,00	1 200 169,00	1 200 169,00	1 244 671,00
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 244 671,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	60 000,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servi uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	286 180,95	0,00	389 686,00	389 686,00	389 686,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	412 135,00	0,00	415 000,00	415 000,00	415 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	48 023,00	0,00	75 306,00	75 306,00	75 306,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		746 338,95	0,00	879 992,00	879 992,00	879 992,00
66	Charges financières	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		750 838,95	0,00	884 492,00	884 492,00	884 492,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	250 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	36 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		286 000,00		140 000,00	140 000,00	140 000,00
TOTAL		1 036 838,95	0,00	1 024 492,00	1 024 492,00	1 024 492,00
						+
						D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE 0,00
						=
						TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 024 492,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	62 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	177 867,00	0,00	189 711,83	189 711,83	189 711,83
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	23 133,00	0,00	23 133,00	23 133,00	23 133,00
731	Fiscalité locale	87 400,00	0,00	91 489,00	91 489,00	91 489,00
74	Dotations et participations (3)	42 384,00	0,00	71 991,00	71 991,00	71 991,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	135 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
Total des recettes de gestion courante		527 784,00	0,00	586 324,83	586 324,83	586 324,83
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		527 784,00	0,00	586 324,83	586 324,83	586 324,83

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00

TOTAL	567 784,00	0,00	626 324,83	626 324,83	626 324,83
+					
			R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	398 167,17	
=					
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 024 492,00	

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	100 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF 023 + DF 042 - RF 042$ ou solde de l'opération $RI 021 + RI 040 - DI 040$.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	12 067,00	0,00	12 067,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	1 156 562,72		1 156 562,72
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	42 705,00	42 705,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	1 168 629,72	42 705,00	1 211 334,72

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	33 336,28
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 244 671,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	389 686,00		389 686,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	415 000,00		415 000,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	75 306,00	0,00	75 306,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	1 500,00	0,00	1 500,00
67 Charges spécifiques (9)	3 000,00	0,00	3 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	40 000,00	40 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		100 000,00	100 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total	884 492,00	140 000,00	1 024 492,00

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 024 492,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	12 955,00	2 705,00	15 660,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	525 797,00	0,00	525 797,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	460 600,50	0,00	460 600,50
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		100 000,00	100 000,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	999 352,50	102 705,00	1 102 057,50

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	142 613,50
---------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 244 671,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	70 000,00		70 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	189 711,83		189 711,83
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		40 000,00	40 000,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	23 133,00		23 133,00
731 Fiscalité locale	91 489,00		91 489,00
74 Dotations et participations (8)	71 991,00		71 991,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	140 000,00	0,00	140 000,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	586 324,83	40 000,00	626 324,83

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	398 167,17
---	-------------------

=

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			1 024 492,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

						III
						A

DEPENSES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées hors AP
TOTAL	1 217 218,42	153 779,22	0,00	1 057 555,50	1 057 555,50	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	1 164 354,42	152 892,22	0,00	1 003 670,50	1 003 670,50	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 164 354,42	152 892,22	0,00	1 003 670,50	1 003 670,50	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	12 335,00	887,00	11 180,00	11 180,00	11 180,00	11 180,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)						
Total des dépenses financières	12 335,00	887,00	0,00	11 180,00	11 180,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 176 689,42	153 779,22	0,00	1 014 850,50	1 014 850,50	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	40 000,00			40 000,00	40 000,00	40 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	529,00			2 705,00	2 705,00	2 705,00
Total des dépenses d'ordre	40 529,00			42 705,00	42 705,00	42 705,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)						
Total des dépenses d'investissement cumulées						33 336,28
						1 244 671,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de rapatrie des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

		RECETTES					
		Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
					II	III = I + II	
		TOTAL	1 177 884,00	44 502,00	1 057 555,50	1 057 555,50	1 102 057,50
018	RSA	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13		Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	116 066,00 800 000,00	44 502,00 0,00	481 295,00 460 600,50	481 295,00 460 600,50	525 797,00 460 600,50
16		Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21		Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22		Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total des recettes d'équipement	916 065,00	44 502,00	941 895,50	941 895,50	986 397,50
10	10	Dofations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	11 289,00	0,00	12 955,00	12 955,00	12 955,00
138		Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26		Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27		Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024		Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total des recettes financières	11 289,00	0,00	12 955,00	12 955,00	12 955,00
45	45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total des recettes réelles	927 355,00	44 502,00	954 850,50	954 850,50	999 352,50
021		Virement de la section de fonctionnement	250 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
040		Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041		Opérations patrimoniales (6)	529,00		2 705,00	2 705,00	2 705,00
		Total des recettes d'ordre	250 529,00		102 705,00	102 705,00	102 705,00
		R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)				0,00	
		Affectation au compte 1068 (8)				142 613,50	
		Total des recettes d'investissement cumulées				1 244 671,00	

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R1 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
								II	III = I + II
		TOTAL	1 217 218,42	153 779,22	0,00	1 057 555,50	1 057 555,50	0,00	1 057 555,50
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	1 164 354,42	152 892,22	0,00	1 003 670,50	1 003 670,50	0,00	1 003 670,50	1 156 562,72
	Total des dépenses d'équipement	1 164 354,42	152 892,22	0,00	1 003 670,50	1 003 670,50	0,00	1 003 670,50	1 156 562,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	12 335,00	887,00	887,00	11 180,00	11 180,00			
1641	Emprunts en euros	8 000,00	0,00	7 180,00	7 180,00				
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 335,00	887,00	4 000,00	4 000,00				
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
	Total des dépenses financières	12 335,00	887,00	0,00	11 180,00	11 180,00	0,00	11 180,00	12 067,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	1 176 689,42	153 779,22	0,00	1 014 850,50	1 014 850,50	0,00	1 014 850,50	1 168 629,72
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	40 000,00			40 000,00	40 000,00			40 000,00

VILLEFRANCHE DE CONFLENT - VILLEFRANCHE DE CONFLENT - BP - 2022

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	I	0,00	II	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (7)	40 000,00		40 000,00		40 000,00		40 000,00
2131	Bâtiments publics	20 000,00		20 000,00		20 000,00		20 000,00
2151	Réseaux de voirie	20 000,00		20 000,00		20 000,00		20 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	529,00			2 705,00	2 705,00		2 705,00
2111	Terreins nus	529,00			2 705,00	2 705,00		2 705,00
Total des dépenses d'ordre		40 529,00		42 705,00		42 705,00		42 705,00

(1) Détailier les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état II-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							III A2.1
---	--	--	--	--	--	--	-------------

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits générés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits générés hors AP
152	ACCESSIBILITE ERP		23 179,20	0,00	62 260,00	62 260,00	0,00	62 260,00
161	AMENAGEMENT VILLAGE PIQUE NIQUE		0,00	0,00	27 130,00	27 130,00	0,00	27 130,00
162	CASERNE HABITATION		0,00	45 321,24	0,00	0,00	0,00	0,00
169	RUE SAINT JACQUES PLACE PLACETTE		8 885,75	30 895,98	0,00	0,00	0,00	0,00
170	PONT SAINT PIERRE		4 860,00	34 020,00	402 000,00	402 000,00	0,00	402 000,00
171	TIERS LIEUX		6 996,00	0,00	215 413,00	215 413,00	0,00	215 413,00
172	AMENAGEMENT DIDACTIQUE		17 374,00	34 748,06	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00
999	ACHATS ET TRAVAUX DIVERS		769 388,76	7 906,94	285 867,50	285 867,50	0,00	285 867,50
TOTAL			830 683,71	152 892,22	1 003 670,50	1 003 670,50	0,00	1 003 670,50

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	III A2.2
---	---------------------------

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 152
LIBELLE : ACCESSIBILITE ERP
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	23 179,20	a	0,00	62 260,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	23 179,20	0,00	62 260,00	62 260,00
231	Immobilisations corporelles en cours	23 179,20	0,00	62 260,00	62 260,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	17 341,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	17 341,00	17 341,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	11 777,00	11 777,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	5 564,00	5 564,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-44 919,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 161
LIBELLE : AMENAGEMENT VILLAGE PIQUE NIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	27 130,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	27 130,00	27 130,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	27 130,00	27 130,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	16 909,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	16 909,00	16 909,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	16 909,00	16 909,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-10 221,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 162
LIBELLE : CASERNE HABITATION
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	45 321,24	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	45 321,24	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	45 321,24	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	19 502,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	19 502,00	14 760,00	14 760,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	14 760,00	14 760,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	19 502,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-11 059,24
-------------------------------	------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 169
LIBELLE : RUE SAINT JACQUES PLACE PLACETTE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		8 885,75	a	30 895,98	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	8 885,75	30 895,98	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	8 885,75	30 895,98	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-30 895,98**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 170
LIBELLE : PONT SAINT PIERRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	4 860,00	a	34 020,00	402 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 860,00	34 020,00	402 000,00	402 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	4 860,00	34 020,00	402 000,00	402 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	316 508,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	316 508,00	316 508,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	150 754,00	150 754,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	75 377,00	75 377,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	75 377,00	75 377,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-119 512,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 171
LIBELLE : TIERS LIEUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	6 996,00	a	215 413,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 996,00	0,00	28 380,00	28 380,00
203	Frais d'études, recherche, développement	6 996,00	0,00	28 380,00	28 380,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	187 033,00	187 033,00
2132	Bâtiments privés	0,00	0,00	187 033,00	187 033,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	93 353,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	65 432,00	65 432,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	19 392,00	19 392,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	46 040,00	46 040,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	27 921,00	27 921,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	27 921,00	27 921,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-122 060,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 172
LIBELLE : AMENAGEMENT DIDACTIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	17 374,00	a	34 748,06	11 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 374,00	34 748,06	11 000,00	11 000,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	17 374,00	34 748,06	11 000,00	11 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	34 748,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	34 748,00	34 748,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	34 748,00	34 748,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-11 000,06
-------------------------------	------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 999
LIBELLE : ACHATS ET TRAVAUX DIVERS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		769 388,76	a 7 906,94	285 867,50	b 285 867,50
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 072,00	0,00	7 000,00	7 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	15 072,00	0,00	7 000,00	7 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	3 666,14	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	3 666,14	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	291 891,22	4 240,80	83 368,00	83 368,00
2111	Terrains nus	0,00	1,00	12,00	12,00
2131	Bâtiments publics	72 735,22	0,00	26 500,00	26 500,00
2132	Bâtiments privés	42 161,05	0,00	23 000,00	23 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	25 496,00	25 496,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	710,00	0,00	4 500,00	4 500,00
2183	Matériel informatique	34 007,09	4 239,80	860,00	860,00
2188	Autres immobilisations corporelles	142 277,86	0,00	3 000,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	462 425,54	0,00	195 499,50	195 499,50
231	Immobilisations corporelles en cours	462 425,54	0,00	195 499,50	195 499,50

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 25 000,00	448 276,50	d 448 276,50
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	25 000,00	15 597,00	15 597,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	14 154,00	14 154,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	25 000,00	1 443,00	1 443,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	432 679,50	432 679,50
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	432 679,50	432 679,50
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**179 502,06**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
					II	III = I + II
TOTAL	1 177 884,00	44 502,00	1 057 555,50	1 057 555,50		1 102 057,50
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	116 066,00	44 502,00	481 295,00	481 295,00		525 797,00
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	245 585,00	245 585,00		245 585,00
1322 Subv. non transf. Régions	0,00	44 502,00	75 377,00	75 377,00		75 377,00
1323 Subv. non transf. Départements	116 066,00	0,00	145 333,00	145 333,00		189 835,00
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00		15 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaires) (3)	800 000,00	0,00	460 600,50	460 600,50		460 600,50
1641 Emprunts en euros	800 000,00	0,00	460 600,50	460 600,50		460 600,50
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement	916 066,00	44 502,00	941 895,50	941 895,50		986 397,50
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	11 289,00	0,00	12 955,00	12 955,00		12 955,00
10222 FCTVA	11 289,00	0,00	12 955,00	12 955,00		12 955,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (1649, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières	11 289,00	0,00	12 955,00	12 955,00		12 955,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles	927 355,00	44 502,00	954 850,50	954 850,50		999 352,50
021 Virement de la section de fonctionnement	250 000,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (9)	529,00		2 705,00	2 705,00		2 705,00
10251 Dons et legs en capital	529,00		2 705,00	2 705,00		2 705,00
Total des recettes d'ordre	250 529,00		102 705,00	102 705,00		102 705,00

(1) Détails les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sau 165, 166 et 1649.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

							III
							B

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
							Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	
	TOTAL	1 036 838,95	0,00	0,00	1 024 492,00	1 024 492,00	0,00	1 024 492,00
011	Charges à caractère général (3)	286 180,95	0,00	0,00	389 686,00	389 686,00	0,00	389 686,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	412 135,00	0,00	415 000,00	415 000,00	415 000,00	415 000,00	415 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	48 023,00	0,00	75 306,00	75 306,00	75 306,00	75 306,00	75 306,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	746 338,95	0,00	0,00	879 992,00	879 992,00	0,00	879 992,00
66	Charges financières	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)							
	Total des dépenses financières	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00
	Total des dépenses réelles	750 838,95	0,00	0,00	884 492,00	884 492,00	0,00	884 492,00
023	Virement à la section d'investissement	250 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	36 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	286 000,00		140 000,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)						0,00	

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 024 492,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

		III	B
--	--	------------	----------

RECETTES

Chap.	Libellé	RECETTES			Vote de l'assemblée (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	
	TOTAL	567 784,00	0,00	626 324,83	626 324,83
013	Atténuations de charges (2)	62 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Regularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	177 867,00	0,00	189 711,83	189 711,83
73	Impôts et taxes (sauf 731)	23 133,00	0,00	23 133,00	23 133,00
731	Fiscalité locale	87 400,00	0,00	91 489,00	91 489,00
74	Dotations et participations (2)	42 384,00	0,00	71 991,00	71 991,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	135 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00
	Total des recettes de gestion des services	527 784,00	0,00	586 324,83	586 324,83
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	527 784,00	0,00	586 324,83	586 324,83
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	398 167,17
---------------------------------------	------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 024 492,00
---	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé (2)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
									Vote de l'assemblée I	Vote de l'assemblée II
011	TOTAL	1 036 838,95	0,00	0,00	1 024 492,00	1 024 492,00	0,00	1 024 492,00	1 024 492,00	1 024 492,00
011	Charges à caractère général (4)	286 180,95	0,00	0,00	389 686,00	389 686,00	0,00	389 686,00	389 686,00	389 686,00
6061	Fournitures non stockables	35 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6062	Fournitures non stockées	7 300,95	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6063	Fournitures entretien, petit équipement	18 500,00	0,00		18 286,00	18 286,00	0,00	18 286,00	18 286,00	18 286,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	9 000,00	0,00		43 000,00	43 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
613	Locations	15 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
61521	Entretien terrains	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	32 000,00	0,00		32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	30 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	15 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	16 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6161	Multirisques	17 000,00	0,00		16 500,00	16 500,00	0,00	16 500,00	16 500,00	16 500,00
618	Divers	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
622	Rémunerations intermédiaires, honoraires	5 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	29 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
625	Déplacements et missions	2 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	8 900,00	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
62878	Remb. frais à des tiers	500,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	19 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	480,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	412 135,00	0,00		415 000,00	415 000,00		415 000,00	415 000,00	415 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		2 200,00	2 200,00		2 200,00	2 200,00	2 200,00

VILLEFRANCHE DE CONFLENT - VILLEFRANCHE DE CONFLENT - BP - 2022

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés hors AE	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
									III = I + II
633	Impôts, taxes, versements (autre org.)	5 500,00	0,00		6 700,00	6 700,00			6 700,00
6411	Personnel titulaire	194 000,00	0,00		190 000,00	190 000,00			190 000,00
6413	Personnel non titulaire	56 000,00	0,00		67 000,00	67 000,00			67 000,00
64168	Autres emplois aidées	12 135,00	0,00		21 000,00	21 000,00			21 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	143 000,00	0,00		126 500,00	126 500,00			126 500,00
6470	Autres charges sociales	1 500,00	0,00		1 600,00	1 600,00			1 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00			0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00			0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00			0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	48 023,00	0,00		75 306,00	75 306,00			75 306,00
65138	Autres secours	500,00	0,00		500,00	500,00			500,00
65311	Indemnités de fonction	26 000,00	0,00		26 000,00	26 000,00			26 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00			1 000,00
65313	Cotisations de retraite	1 100,00	0,00		1 100,00	1 100,00			1 100,00
65315	Formation	3 900,00	0,00		3 900,00	3 900,00			3 900,00
65316	Frais de représentation du maire	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00			6 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		28 536,00	28 536,00			28 536,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	2 020,00	0,00		2 020,00	2 020,00			2 020,00
65748	Subv.fonct. autres personnes droit privé	7 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00			6 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	503,00	0,00		250,00	250,00			250,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00			0,00
Total des dépenses de gestion des services		746 338,95	0,00		879 992,00	879 992,00			879 992,00
66	Charges financières	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00			1 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00			1 500,00
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00			3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00			3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)				0,00				
Total des charges financières et spécifiques		4 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00			4 500,00

VILLEFRANCHE DE CONFLENT - VILLEFRANCHE DE CONFLENT - BP - 2022

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses réelles		750 838,95	0,00	0,00	884 492,00	884 492,00	0,00	884 492,00
023	Virement à la section d'investissement	250 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	36 000,00			40 000,00	40 000,00		40 000,00
681	Dat. amort. et prov. Charges de fonct.	36 000,00			40 000,00	40 000,00		40 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		286 000,00			140 000,00	140 000,00		140 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les dépenses de frais peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cr. définitions des chapitres des opérations d'ordre ($DF\ 042 = RI\ 040$) ($DF\ 043 = RF\ 043$).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	RAR N-1			Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		Pour mémoire, budget précédent (2)	I	0,00			
	TOTAL	567 784,00	0,00	626 324,83		626 324,83	626 324,83
013	Atténuations de charges (3)	62 000,00	0,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	62 000,00	0,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	177 867,00	0,00	189 711,83		189 711,83	189 711,83
7032	Stationnement et location voie publique	80 000,00	0,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	70 000,00	0,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
70688	Autres prestations de services	14 000,00	0,00	14 136,00		14 136,00	14 136,00
70841	Mise à disposition personnel BA, Arégie, CCAS, CDE	0,00	0,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
70845	Mise à disposition personnel communes du GFP	12 000,00	0,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	1 867,00	0,00	1 575,83		1 575,83	1 575,83
73	Impôts et taxes (sauf 731)	23 133,00	0,00	23 133,00		23 133,00	23 133,00
73211	Attribution de compensation	3 133,00	0,00	3 133,00		3 133,00	3 133,00
738	Autres impôts et taxes	20 000,00	0,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
731	Fiscalité locale	87 400,00	0,00	91 489,00		91 489,00	91 489,00
73111	Impôts directs locaux	78 400,00	0,00	82 489,00		82 489,00	82 489,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	9 000,00	0,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
74	Dotations et participations (3)	42 384,00	0,00	71 991,00		71 991,00	71 991,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	6 439,00	0,00	6 338,00		6 338,00	6 338,00
741121	DSR des communes	16 925,00	0,00	18 232,00		18 232,00	18 232,00
741127	DNP des communes	5 422,00	0,00	5 543,00		5 543,00	5 543,00
742	Dot. aux élus locaux	4 541,00	0,00	4 547,00		4 547,00	4 547,00
744	FCTV/A	1 467,00	0,00	1 612,00		1 612,00	1 612,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	5 600,00		5 600,00	5 600,00
7478	Participation Autres organismes	0,00	0,00	28 866,00		28 866,00	28 866,00
74834	Etat-Compens.Exonération taxe habitation	1 244,00	0,00	1 253,00		1 253,00	1 253,00
7488	Autres attributions et participations	6 346,00	0,00	0,00		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	135 000,00	0,00	140 000,00		140 000,00	140 000,00
752	Revenus des immeubles	130 000,00	0,00	140 000,00		140 000,00	140 000,00
7588	Autres produits divers gestion courante	5 000,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		527 784,00	0,00	586 324,83		586 324,83	586 324,83
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des recettes réelles		527 784,00	0,00	586 324,83		586 324,83	586 324,83

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
72	Production immobilisée	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre ($RF\ 042 = DI\ 040$) ($RF\ 043 = DF\ 043$).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE****B1.2****B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de filie	Date de signature	Date de démission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier rembour- sement	Type de taux d'intérêt (3)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat		Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
							Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux initial			
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00							
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					25 000,00							
1641 Emprunts en euros (total)					25 000,00							
MON25376EUR/0268244/001	DEXIA CREDIT LOCAL	15/01/2008	2022-01-01	01/04/2008	25 000,00	F		4,960	4,960	A	C	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00							
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00							
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00							
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00							
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00							
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00							
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00							
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00							
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00							
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00							
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00							

VILLEFRANCHE DE CONFLENT - VILLEFRANCHE DE CONFLENT - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de fille	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier remboursement	Emprunts et dettes à l'origine du contrat						Catégorie d'emprunt (8)
						Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux initial	Péodicité des remboursements (6)	Devise	Profil d'amortissement anticipé ON
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00							
1687 Autres dettes (total)					0,00							
Total général					25 000,00							

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)							IV B1.2
Emprunts et dettes au 01/01/N							

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (11)	Montant couvert (12)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	Annuité de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 179,48					2 179,48	108,18	0,00
1641 Emprunts en euros (total)					2 179,48						0,00
MON25376EUR0260244/001		0,00	A-1	2 179,48	0,75			4,960	2 179,48	108,18	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00			0,00				0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00			0,00				0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00				0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00			0,00				0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00			0,00				0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00			0,00				0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00			0,00				0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00			0,00				0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00			0,00				0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00			0,00				0,00	0,00	0,00
Total général		0,00			2 179,48				2 179,48	108,18	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

VILLEFRANCHE DE CONFLENT - VILLEFRANCHE DE CONFLENT - BP - 2022

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture. F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX										IV	
B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)										B1.3	
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)											Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (10) / les intérêts échéant) (11)
TOTAL (A)		0,00	0,00								0,00
Barrière simple (B)											
TOTAL (B)		0,00	0,00								0,00
Option d'échange (C)											
TOTAL (C)		0,00	0,00								0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)											
TOTAL (D)		0,00	0,00								0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)											
TOTAL (E)		0,00	0,00								0,00
Autres types de structures (F)											
TOTAL (F)		0,00	0,00								0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00								0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 663.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

					IV B1.4
--	--	--	--	--	------------

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours	1 100,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	2 179,48		0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swap)	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours					0 0,00	0,00
	Montant en euros					0,00	0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2
MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS		
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLÉE	Délibération du
€	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en déçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an :	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N						SOLDE E = C - D
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	40 000,00			0,00	40 000,00	0,00
Provisions pour litiges	40 000,00			0,00	40 000,00	0,00
TA	40 000,00	01/01/2022	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
Provisions pour pertes de change	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00			0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00			0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00			0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00			0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00			0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00			0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	40 000,00			0,00	40 000,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00			0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00			0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00			0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00			0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00			0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00			0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00			0,00	0,00	0,00

VILLEFRANCHE DE CONFLENT - VILLEFRANCHE DE CONFLENT - BP - 2022

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	40 000,00		0,00	40 000,00	0,00	40 000,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

		IV	
		B8.1	

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
655561					0,00
655561					8 020,00
655561					451,00
655561					731,00
655561					450,00
655561					130,00
655561					117,00
655561					141,00
65748					2 000,00
65748					1 200,00
65748					1 000,00
65748					100,00
65748					200,00
65748					100,00
65748					1 000,00
65748					200,00
65748					200,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Denomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

		IV
	B9	

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Adjoint Administratif	C	1,00	0,80	1,80	1,80	0,00	1,80
FILIERE TECHNIQUE (c)							
Adjoint Technique	C	0,00	0,50	0,50	0,50	0,00	0,50
Adjoint technique	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
Adjoint du Patrimoine	C	0,00	1,88	1,88	1,88	0,00	1,88
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		4,00	3,18	7,18	6,68	0,50	7,18

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois permanents créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 / 2).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

				IV
				B9
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)				
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT
			Indice (8) Euros	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				Fondement du contrat (4)
Adjoint Technique	C	TECH	367	0,00
Agents occupant un emploi non permanent (7)				3-3-4°
Adjoint Technique t	C	TECH	367	0,00
TOTAL GENERAL			0,00	CDD

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique,

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Medico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3 ;er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement temporaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à 50 %.

3-3-4° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 ; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recueillents directs sur emploi fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES			
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT			
IV			
			B11.1
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE			
DESIGNATION DES ORGANISMES		Date d'adhésion	Mode de participation (1)
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
COMMUNAUTE COMMUNES CONFLENT CANIG		01/01/2009	TPU
			0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

	IV – ANNEXES	IV
	ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
EAU/ASSAINISSEMENT	M49	10/01/1997	10/12/1996			oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		7 180,00	I
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		7 180,00	7 180,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	7 180,00	7 180,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpté résultat	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	7 180,00	153 779,22	33 336,28	194 295,50

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	112 955,00	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	12 955,00	12 955,00
10221		0,00	0,00
10222	FCTVA	12 955,00	12 955,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (4)	100 000,00	100 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	100 000,00	100 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	112 955,00	44 502,00	0,00	142 613,50	300 070,50

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV
Solde	V = IV – II (8)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS**

					IV	
					D4	
	Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante <small>(% unité ou €)</small>	Variation du taux / N-1 <small>(%)</small>	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 <small>(%)</small>
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		343 300,00	3,34	35,44 %	1,00	121 665,52
TFPNB		300,00	0,00	41,05 %	1,01	123,15
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		343 600,00	3,34			121 788,67

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

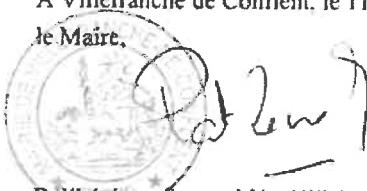
(2) Détails les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 9
 Nombre de membres présents : 7
 Nombre de suffrages exprimés : 9
 VOTES Pour : 9
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de la convocation : 7 Avril 2022

Présenté par le Maire,
A Villefranche de Conflent, le 11 Avril 2022
Le Maire.



Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire
A Villefranche de Conflent, le 11 Avril 2022

Les membres :

AUDIER-SORIA Julien	Procuration MENE Benoit
LATOUR Frédérique	
LECROQ Patrick	
LIMOUZY Dominique	
MENE Benoît	
MENE Joël	Procuration LECROQ Patrick
OSTER Dominique	
ROBERT Gilles	
SORIA Rose-Marie	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le _____
et de la publication le _____

A Villefranche de Conflent, le _____

RF
Prefecture de Perpignan
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/04/2022
066-216602235-20220419-AR_46_2022-BF

